



Les dix commandements

4. Le troisième commandement

« Tu ne prendras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain; car l'Éternel ne tiendra pas pour innocent celui qui prendra son nom en vain. »

Exode 20.7

Cette fois-ci, nous allons nous intéresser au troisième commandement, qui concerne le nom de Dieu : *« Tu ne prendras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain, car l'Éternel ne tiendra pas pour innocent celui qui prendra son nom en vain. »* Le Catéchisme de Heidelberg, ce petit traité d'instruction chrétienne qui date du 16^e siècle, parle de la manière suivante de ce commandement à la question 99 :

« Qu'ordonne le troisième commandement? — Que non seulement nous ne blasphémions ni ne profanions le nom de Dieu par des jurons, de faux serments et des jurements inutiles, mais que, par notre silence ou notre complaisance, nous ne nous rendions pas complices de péchés aussi horribles; en résumé, que nous n'ayons son saint nom à la bouche qu'avec crainte et vénération afin de le confesser, de l'invoquer et de le glorifier droitement dans toutes nos paroles et nos actions. »

Le Catéchisme, à la question 101, pose aussi la question des déclarations assermentées, lorsque Dieu est pris à témoin devant un magistrat :

« Peut-on prêter serment saintement par le nom de Dieu? — Oui, lorsque le magistrat l'ordonne ou lorsque la nécessité l'exige pour maintenir la fidélité et la vérité, et pour promouvoir la gloire de Dieu et le salut du prochain; car cette manière de prêter serment est fondée sur la Parole de Dieu et, par conséquent, a été employée droitement par les saints de l'Ancien et du Nouveau Testaments. »

On trouve une illustration de ce que dit le Catéchisme au dixième chapitre du livre du Deutéronome, lorsqu'il est dit : *« Tu craindras l'Éternel, ton Dieu, tu lui rendras un culte, tu t'attacheras à lui, et tu prêteras serment par son nom »* (Dt 10.20).

Mais quelles sont les pratiques des hommes qui justifient le troisième commandement? Il y a d'abord l'utilisation du nom de Dieu pour des pratiques de sorcellerie. Il était courant à l'époque de la rédaction de la Bible que des païens se servent du nom de Dieu pour opérer des exorcismes, guérir des maladies ou encore neutraliser des ennemis. On voit même dans le Nouveau Testament que des incroyants ont essayé d'en faire autant en invoquant le nom de Jésus-Christ, sans avoir été baptisés en

son nom ou sans même croire en lui. Mais toutes ces incantations utilisant le nom de Jésus ne pouvaient avoir aucun effet. Il s'agit donc d'essayer de manipuler Dieu, de s'approprier sa puissance à des fins qu'il n'a pas commandées, que ce soit pour sa propre gloire, pour éliminer des ennemis, ou encore pour acquérir des richesses.

Une autre utilisation abusive du nom de Dieu, dans la Bible, était celle pratiquée par les faux prophètes, ceux que Dieu n'avait pas envoyés pour parler à son peuple, et qui déclaraient : « *Ainsi parle l'Éternel.* » Le nom de Dieu était utilisé pour mentir, pour tromper le peuple qui attendait qu'on lui fasse connaître la volonté de Dieu.

Un troisième abus du nom de Dieu consistait à prêter de faux serments, en disant par exemple : « *Aussi sûrement que le Seigneur est vivant.* » Là aussi il s'agit d'un mensonge se parant du nom et de la garantie du Dieu saint et éternel.

Pour comprendre le troisième commandement, il faut bien saisir que le nom d'une personne lui est associé si intimement qu'il ne fait en quelque sorte qu'un avec cette même personne. Le Psaume 8, par exemple, commence et se termine par la louange du nom du Seigneur : « *Éternel, notre Seigneur, que ton nom est magnifique sur toute la terre!* » (Ps 8.2). Le Psaume 29 enjoint de donner gloire au nom de l'Éternel : « *Rendez à l'Éternel la gloire de son nom* », nous dit le second verset de ce Psaume. S'en prendre au nom de quelqu'un, c'est donc s'en prendre à la personne en question. En ce qui concerne Dieu, on ne doit utiliser son nom qu'en mesurant, avec l'humilité d'une créature limitée, qui il est : Créateur de l'univers et Sauveur qui a libéré son peuple de l'esclavage. Ce n'est pas pour rien que Jésus-Christ, enseignant ses disciples à prier, commence de cette manière : « *Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié* » (Mt 6.10).

Le Catéchisme de Heidelberg, à la question 100, poursuit de la manière suivante sur le troisième commandement :

« *Outrager le nom de Dieu par juréments et blasphèmes est-il un si grand péché que Dieu soit irrité même contre ceux qui ne s'efforcent pas de l'empêcher et de l'interdire.
— Oui, certainement; car il n'y a pas de plus grand péché, ni rien qui excite davantage la colère de Dieu que le blasphème de son nom. C'est aussi pourquoi il a ordonné de le punir de mort.* »

Ici, le Catéchisme s'appuie sur d'autres passages de l'Ancien Testament, comme le chapitre 24 du livre du Lévitique : « *Quiconque maudira son Dieu portera le poids de son péché. Celui qui blasphémara le nom de l'Éternel sera puni de mort* » (Lv 24.15).

Mais nous allons nous demander maintenant quelle est la signification du troisième commandement pour nous aujourd'hui. À notre époque, le nom de Dieu n'est plus tant blasphémé de la manière dont il l'était à l'époque de l'Ancien Testament, mais il est utilisé à tort et à travers comme exclamation, juron ou expression de surprise. On l'entend faire dans de nombreux films ou programmes télévisés, ce qui naturellement exerce une influence sur le grand public. Cette manière de rabaisser la personne de Dieu à des trivialités humaines constitue toujours un abus détestable. Ceux qui parlent de cette manière ne pensent probablement pas à la personne de Dieu lorsqu'ils emploient son nom de cette

façon. Pour la plupart, Dieu n'existe pas, ou est mort, ou n'a aucun pouvoir sur leur vie. Cela ne rend pas moins grave l'abus de son nom. Ils ravalent le Créateur de l'univers et le Rédempteur de son peuple au rang de cliché. Ils trouvent un exutoire à leurs émotions en mentionnant son nom sans aucune révérence.

Comment réagir lorsque quelqu'un parle de cette manière devant soi? La meilleure manière de répondre est de le faire simplement, en se contrôlant et en surveillant son propre langage. Il n'y a pas d'argument plus persuasif que l'exemple qu'on donne soi-même, par son attitude et ses paroles. Il n'est pas utile de menacer la personne en question avec la punition dont il est question dans le troisième commandement. On peut par exemple dire : « J'aurais tout aussi bien compris si vous aviez dit autrement ce que vous venez de dire. »

Une autre manière d'abuser du nom de Dieu est de faire passer ses propres opinions ou ses propres désirs pour la volonté de Dieu, en disant : « Dieu le veut ainsi, Dieu est contre ceci, ou pour cela », alors que rien, dans sa Parole révélée, ne garantit un tel soutien. Au cours de l'histoire, on a vu des nations se jeter dans des aventures guerrières en invoquant le soutien de Dieu : « Dieu le veut », était un slogan invoqué au temps des Croisades. « Dieu avec nous », disaient les Allemands en guerre sous le régime nazi. Même dans l'Église, il arrive qu'on invoque le nom de Dieu à la rescousse, soit pour empêcher des réformes nécessaires, soit pour en imposer d'autres, totalement arbitraires. Ceux qui agissent de cette façon élèvent leurs propres convictions ou plans au rang de parole divine. Cela peut être extrêmement destructeur pour l'Église et semer la confusion dans les rangs des croyants.

La règle de conduite pour donner tout son poids au troisième commandement, nous la trouvons exprimée par l'apôtre Paul au dixième chapitre de sa première lettre aux Corinthiens : « *Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quoi que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu* » (1 Co 10.31). Selon la Bible, il nous est non seulement permis, mais même commandé d'invoquer le nom de Dieu, dans la prière, dans l'adoration, dans la supplication même. Écoutez, en conclusion, comment le Psaume 116 invoque le nom du Seigneur :

« J'aime l'Éternel, car il entend ma voix, mes supplications; car il a tendu son oreille vers moi; et je l'invoquerai toute ma vie. Les liens de la mort m'avaient enserré, et les angoisses du séjour des morts m'avaient atteint; j'avais atteint le fond de la détresse et du chagrin. Mais j'invoquai le nom de l'Éternel : Je t'en prie, Éternel, sauve mon âme! L'Éternel fait grâce et il est juste, notre Dieu est compatissant; l'Éternel garde les simples; j'étais affaibli, et il m'a sauvé. Mon âme, retourne à ton repos, car l'Éternel t'a fait du bien. Oui, tu as délivré mon âme de la mort, mes yeux des larmes, mes pieds de la chute. Je marcherai devant l'Éternel, sur la terre des vivants »
(Ps 116.1-9).

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*,

associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))